

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 10952

présenté par
Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 65, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation malheureuse de la présente loi, le Gouvernement présente au Parlement un rapport non truqué sur l'impact de la réforme des retraites sur le renforcement des inégalités.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en lumière l'inégalité systémique qu'instaure la réforme à point en particulier auprès des personnes les plus précaires. Le groupe de la France insoumise considère que la réforme des retraites du Gouvernement promeut une universalité formelle qui devient l'instrument de l'injustice réelle. En effet, l'argument simpliste tout droit sortie de la start-up nation selon lequel « un euro cotisé donne les mêmes droits à tous » est tout aussi injuste que la TVA. Un même taux non progressif pour toutes et tous n'est pas juste dans une société aussi inégalitaire. Il s'agit au contraire d'un piège discursif qui va renforcer encore plus les inégalités, aussi bien entre actifs qu'entre retraités, qui va amplifier les inégalités de carrières et de revenu au cours de la vie professionnelle (en particulier entre les hommes et les femmes) et qui n'aura cure des inégalités de santé et d'espérance de vie. Sous couvert de créer un régime unique, le gouvernement d'Édouard Philippe consacre la fin du caractère solidaire de notre système de retraites.